

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département de
la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Magné**

**MAIRIE DE
MAGNE**

Séance du 26 juin 2023

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12
--

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAGNÉ, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Murielle PHELIPPON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 12
 Nombre de conseillers représentés: 0
 Nombre de conseillers excusés: 1
 Nombre de conseillers absents: 1

Etaient Présents : Mme Murielle PHELIPPON, Maire

M. MOIGNER Philippe, M. Alain VILLEGGER, M. Frédéric BRESSOLIN, adjoints,

Mme BEGOIN Sarah, M. VILLENEUVE, M. JESBERGER Gilles, Alexandre, Mme BLANCHET Christelle, M. François GUITTON, M. BLONDIAUX Jacques, M. Michael GUICHARD, M. ORE Julien, conseillers municipaux.

Excusés et représentés par pouvoir :

Excusés : M. TONDREAU Frank, M. Éric MARIVINGT,

Absents : Mme Marie ETIENNE,

Secrétaire de séance: Mme BLANCHET Christelle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

FINANCE : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

La Commune de Magné tarifie annuellement certains services rendus à la population, et notamment dans les domaines suivants :

- ↪ Cantine scolaire,
- ↪ Garderie périscolaire,
- ↪ Locations des salles,
- ↪ Locations de matériels,
- ↪ Service de la Mairie,
- ↪ Concessions dans le cimetière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

AR Prefecture

086-218601417-20230629-2023_25-DE
Reçu le 29/06/2023

Considérant l'augmentation du prix des produits alimentaires, du gaz, de l'électricité, le Conseil Municipal souhaite augmenter le prix du repas à la cantine scolaire.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal propose les tarifs suivants :

CANTINE SCOLAIRE	
Prix du repas par enfant	3.30 €
Prix du repas par adulte	6.07 €
GARDERIE PERISCOLAIRE	
Garderie matin 1 ^{er} enfant	1.80 e
Garderie matin à partir du 2 ^{ème} enfant	1.07 €
Garderie soir 1 ^{er} enfant	2.30 €
Garderie soir à partir du 2 ^{ème} enfant	1.17 €
LOCATION DES SALLES	
<i>Salle Communale (80 personnes maxi)</i>	
Habitant de la Commune – 1 journée – La salle seulement	118
Habitant de la Commune – 1 journée – La salle et la cuisine (vaisselle incluse)	149
Habitant Hors de la Commune – 1 journée – La salle seulement	154
Habitant Hors de la Commune – 1 journée – La salle et la cuisine (vaisselle incluse)	192
Association communale	gratuit
Supplément Chauffage 1 journée (période du 1 ^{er} /11 au 31/03)	27
Caution	300
<i>Ateliers du Bois - Servouze</i>	
Association communale	gratuit
Habitant Commune et Hors Commune	64
<i>Salle de réunion – la Cure</i>	
Association communale	gratuit
LOCATION MATERIELS	
Table	5
Banc	1
SERVICE MAIRIE	
<i>Photocopies</i>	
Couleurs A3	0.30 € la feuille
Couleurs A4	0.20 € la feuille
Noir/blanc A3	0.20 € la feuille
Noir/blanc A4	0.10 € la feuille
Noir/blanc A3 et A4 pour les associations (ils doivent fournir leur papier)	GRATUIT
CONCESSIONS	
Concessions trentenaires	300 € les 3m2
Concessions cinquantenaires	375 € les 3 m2
Concession perpétuelles	600 € les 3 m2
Case columbarium concession 10 ans	240 €
Case columbarium concession 30 ans	650 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	75 €
Cave-urne concession 10 ans	660 €
Cave-urne concession 30 ans	825 €

AR Prefecture

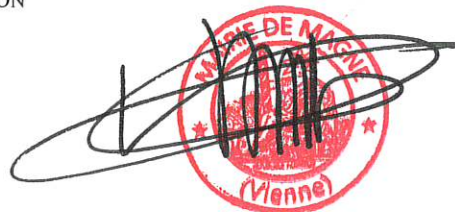
086-218601417-20230629-2023_25-DE
Reçu le 29/06/2023

Le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le tableau des tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2023.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Copie certifiée conforme
Magné, le 29 juin 2023.
Le Maire,
Murielle PHELIPPON



AR Prefecture

086-218601417-20230629-2023_25-DE
Reçu le 29/06/2023

AR Prefecture

086-218601417-20230629-2023_25-DE
Reçu le 29/06/2023